



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AVRIL 2018**

**DELIBERATION N° : 20180410\_70**

**OBJET** : Budget Primitif 2018  
Attribution d'une subvention à L'OFFICE  
MUNICIPAL DES SPORTS DE  
SAINTJOSEPH

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie, le :

**25 AVR. 2018**

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

**Présents : 28**  
**Procuration : 4**  
**Votants : 32**  
**Abstention : 0**  
**Exprimés : 32**

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



**Christian LANDRY**

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-sept heures dix neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Représentés**

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel  
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis  
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François

**Absents**

GERARD Gilberte ; HOAREAU Sylvain ; HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BAUSSILLON Inelda, 2ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Séance du 10 avril 2018

**DÉLIBÉRATION N° :****20180410\_70****OBJET :****Budget Primitif 2018  
Attribution d'une  
subvention à  
L'OFFICE MUNICIPAL  
DES SPORTS DE  
SAINTJOSEPH****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire : la promotion des initiatives d'ordre sportif, social, culturel, récréatif, touristique et éducatif, le soutien aux autres acteurs qui poursuivent un objet analogue, l'appui technique en partenariat de la commune en termes de réflexion, de définition et de mise en œuvre des axes stratégiques de la politique des activités physiques et sportives.

Afin de permettre à l'association de maintenir ses activités programmées sur l'année 2018, il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de la subvention à allouer à ladite association ainsi que sur l'attribution des prestations de services acquises par la Commune suivantes :

- prestations de restauration dans la limite maximale de 17 000,00 € ;
- prestations de transport dans la limite maximale de 37 000,00 €.

A ce titre, il vous est précisé que l'avance financière de 100 000,00 €, ainsi que les avances de prestations de services s'élevant à 15 000,00 €, prévues par la délibération n°20171212\_55 du conseil municipal du 12 décembre 2017, sont intégrées au montant total de la subvention 2018 ainsi qu' à celui des prestations de services.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) une subvention d'un montant de 177 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;
- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°20171212\_55 du 12 décembre 2017,**

Vu la note explicative de synthèse n°70,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 28**

**Représentés : 4**

**Pour : 32**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) une subvention d'un montant de 177 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

**Article 2.-** **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes.

- Prestations de services acquises par la Commune :
  - prestations de restauration dans la limite maximale de 17 000,00 € ;
  - prestations de transport dans la limite maximale de 37 000,00 €.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)  
  


**Christian LANDRY**

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :